

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023
Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale
communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

Au Conseil communal
De 18h40 et A 20h01
1008 Prilly

Prilly, le 11 septembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 07-2023 s'est réunie à Castelmont, le 11 septembre 2023, de 18h40 à 20h01, dans la composition suivante :

- Madame Eva Tortelli
- Monsieur Youri Hanisch
- Monsieur Théo Milliez
- Monsieur Antoine Reymond
- Monsieur David Stauffer
- Madame Margaux Brunner, présidente
- Madame Lumia Claramunt, rapportrice

La Municipalité est représentée par M. Ishan Kurt et accompagnée de M. Lucien Avanzino, chef de service de la jeunesse, sport et cohésion sociale.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal Ishan Kurt rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Le sujet avait été initié par Madame Anne Bourquin Büchi et abordé lors d'un conseil communal en Printemps 2022.

A cette époque, la Municipalité avait décidé de décaler le sujet au printemps 2023 pour diverses raisons. Monsieur Kurt précise que la présentation qui avait été préalablement faite était trop académique. En avril 2023, le Professeur Spini de l'Université de Lausanne a donc été invité par la Municipalité pour présenter le sujet afin de vulgariser certains aspects.

Monsieur Kurt rajoute que lorsque le sujet avait été présenté en 2022, la somme demandée était plus élevée car aucune subvention n'avait été encore avalisée. De plus, aucun partenariat n'avait été planifié. A ce jour, le Canton s'est positionné de manière favorable pour un partenariat avec Pro Senectute.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023

Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

De plus, l'évaluation favorable du projet de Chavannes-près-Renens a encouragé la Municipalité à réélaborer le préavis. Au lieu des 460'000 CHF initialement budgétés sur 5 ans, le budget a été réduit et la Municipalité a choisi de partir sur un projet Pilote. A la suite de ce pilote, un projet pourrait être entamé.

Monsieur Kurt ajoute qu'un projet pilote est intéressant pour nos quartiers et que le risque sur le plan financier et social est réduit par rapport à ce qui avait été présenté en 2022. Les partenaires avec lesquels la Municipalité travailleraient sont fiables.

Monsieur Kurt conclut son introduction en spécifiant que ce projet pilote permettrait à la commune de Prilly d'être pionnière sur la mise en place de tels outils.

A la suite de cette introduction, les questions suivantes sont posées :

Q : Est-ce que les actions entreprises, afin d'avoir une meilleure cohésion sociale, vont être ciblées uniquement pour la tranche des séniors ?

R : Non, c'est bien les trois tranches d'âges qui sont visées. La porte d'entrée sera effectivement les séniors mais les actions s'étendront pour toutes les tranches d'âge.

Q : Pouvez-vous nous donner des exemples concrets des actions qui seront entreprises pour les séniors ?

R : Les exemples sont les suivants ; rencontrer les personnes du quartier pilote, soit le quartier Nord de Mont-Goulin, analyser leurs besoins, pourquoi est-ce qu'ils fréquentent cet espace par exemple.

À vrai dire, la problématique de cette population est que nous avons des prestations sociales mais le public cible n'est pas directement informé des prestations qui leurs sont proposées. L'objectif est donc de pouvoir non seulement les informer mais également leur permettre de réduire leur isolement.

Q : Vous avez mentionné une subvention cantonale lors de votre introduction, quel est le montant de cette dernière ?

Le canton va mandater Pro Senectute et le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse. Ce sont des ETP qui vont être mis à disposition. Ce n'est donc pas un montant, mais un appui humain qui sera mis à disposition.

Un CDD de 60% supplémentaire est nécessaire pour ce projet pilote.

De plus, la fondation Leenaards nous donnerait deux fois 30'000 CHF.

Q : Vous évoquez un CDD de 60%, dans le cas où le projet pilote serait accepté. Lorsque le projet pilote sera terminé, comment voyez-vous la fin de ce projet lorsque le CDD se terminera ?

R : Le professeur Spini, de l'Université de Lausanne, y consacrerait du temps et mettrait à disposition un étudiant qui viendrait évaluer le projet. Cet étudiant utiliserait cette évaluation comme travail de Master.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023

Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

Q : Au niveau des entités communales, imaginez-vous impliquer les services communaux, si oui, lesquels ?

Oui nous avons l'intention d'impliquer les entités communales. A ce stade, nous ne savons pas encore lesquelles, mais nous sommes persuadés de la nécessité d'un travail transversal interne.

Q : Avez-vous un cahier des charges pour le profil que vous recherchez ?

R : A ce stade non, mais nous cherchons un profil qui travaille dans le social. Nous avons un descriptif du poste sur lequel nous travaillons.

Q : Est-ce que le 60% ne semble pas un peu faible au vu de toutes les activités qui devront être couvertes ?

R : La personne ne serait pas seule. Le service de la jeunesse va également orienter son travail dans ce quartier. Nous pourrions également mobiliser la déléguée à l'intégration et à la culture qui pourra aider. Sans oublier l'aide apportée par Pro Senectute.

Q : La Pol-Ouest n'apparaît pas dans le préavis. Est-ce un levier planifié ?

R : Comme c'est un projet transverse, nous pourrions imaginer les consulter. Il y a déjà une collaboration avec Pro Senectute et le Service d'Aide à la Jeunesse.

Q : Quelle sera la stratégie de communication pour le projet ?

R : Il n'y aura pas de communication publique pour éviter de stigmatiser des gens. Idéalement nous passerions par le Centre de Quartier pour informer de ce projet. Nous estimons à 30 personnes le nombre de personnes visées.

Q : Le descriptif du cahier des charges n'étant pas abouti, comment avez-vous pu définir un 60% ?

R : Nous nous sommes alignés avec le nombre d'ETP que Chavannes-près-Renens utilisait une fois le projet en cours.

Q : Admettons que ce préavis passe et que la Municipalité en soit satisfaite. A l'échéance, nous n'aurions plus les 60'000 CHF de la Fondation Leenaards, ni l'appui des ETP mandaté par le canton. Doit-on s'attendre à une explosion des ETP ?

R : Non, nous utiliserions le Quartier Solidaire du Nord et nous chercherons des fonds ailleurs.

Pour compléter, nous pourrions compter sur des subventions parapubliques.

Jusqu'à maintenant il y avait uniquement Chavannes-près-Renens qui menait ce projet pilote. Maintenant que le canton subventionne le projet, nous pensons que le canton va continuer de soutenir le projet. Nous comptons aussi sur la croissance de la population prillérane.

Nous trouverons des ressources internes et externes pour subvenir au besoin.

Q : Un budget d'environ 63'000 CHF sur deux ans est nécessaire. Ne pourrions-nous pas utiliser le dossier qui a déjà été constitué pour la recherche de subventions pour trouver d'autres partenaires externes pour combler le reste ?

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023

Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

R : Nous avons essayé mais nous avons eu que des réponses négatives.

Q : Cela confirme-t-il donc que les subventions pour le futur sont en péril ?

R : Non, nous restons à l'écoute pour d'autres potentielles subventions et une fois les résultats positifs de ce projet, les potentiels partenaires seront plus confiants.

Q : Est-ce que ce projet permettra, entre autres, de diminuer la délinquance ?

R : Je ne peux pas me prononcer à ce stade du projet. Si nous prenons l'exemple du quartier de la Blancherie à Chavannes-près-Renens, les gens en lien ont permis de réduire certaines tensions.

Q : La personne en charge de l'Intégration pourrait-elle prendre en charge certaines tâches du cahier des charges du CDD de 60 % ?

R : Non, elle est déjà surchargée vis-à-vis de son propre cahier des charges. Elle pourra renseigner grâce à ses connaissances transverses mais ne pourra pas supporter d'autres tâches. La cohésion sociale est l'objectif de ce projet et non l'intégration.

Q : Quels sont les indicateurs qui seront utilisés pour faire l'évaluation de ce projet ?

R : Les indicateurs seront les mêmes que ceux utilisés par Chavannes-près-Renens.

Q : Le principe de compensation est-il prévu pour ce projet ?

R : Avec un tel poste, je ne sais pas si cela pourrait être un élément pertinent. C'est un point que nous pourrions aborder après le projet pilote.

Q : Est-ce que des assemblées participatives sont prévues dans ce pilote ?

R : Oui, absolument.

Q : Pourrait-on impliquer les paroisses ?

R : Oui, nous pourrions.

Q : Pourriez-vous prévoir un retour régulier sur les avancées du projet pilote au conseil Communal ? Ou du moins, un bilan avec des indicateurs, puis un suivi durant le projet pour permettre au Conseil Communal de pouvoir prendre connaissance de l'avancement ?

R : Oui c'est quelque chose d'envisageable.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie Monsieur Kurt ainsi que Monsieur Avanzino qui quittent la salle.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023

Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

3. Délibérations et amendements

Un.e commissaire exprime sa satisfaction quant à la potentielle réduction de délinquance à travers ce projet pilote.

Un.e commissaire apprécie l'effort entrepris par la Municipalité pour voir si le projet est cohérent pour la commune de Prilly, ainsi que la recherche de subventions pour diminuer les coûts. Selon ce-cette commissaire, cela aura un impact positif pour Prilly. Le manquement des cahiers des charges est le seul point négatif relevé par ce-cette commissaire.

Un.e commissaire ajoute qu'il est nécessaire d'avoir un cahier des charges flexible pour ce genre de poste.

Un.e commissaire rebondit sur le fait que le manque de descriptif du poste, n'ayant pas été annexé au préavis, donne l'impression que la Municipalité souhaite que ce 60% soit validé sans savoir quel est vraiment l'objectif de ce poste.

Un.e commissaire ajoute que, malgré la durée déterminée de 2 ans, le CDD n'est pas compensé ailleurs. Ce-cette commissaire a l'impression que Prilly souhaite se munir d'un outil premium. Selon ce-cette commissaire, ce projet aurait plutôt besoin de quelqu'un qui coordonne les activités que quelqu'un qui actionne dans le projet.

Un.e commissaire déplore le fait que le cahier des charges n'ait pas été annexé et pense qu'à des fins d'équité entre les préavis proposés par la Municipalité, le cahier des charges devrait être transmis.

Un.e commissaire évoque le fait que le soutien du Canton est une force vive et souligne qu'il est essentiel de travailler sur cette cohésion sociale. Ce-cette commissaire ajoute que même si cela reste un projet exploratoire, il reste prometteur et qu'un investissement mérite d'être fait.

Un.e commissaire exprime son enthousiasme quant au fait que Pro Senectute va revivifier le quartier du Nord. Il-elle ajoute que cela un est gage de sérieux et que leurs indicateurs pourront également être utilisés.

Un.e commissaire ajoute que le projet pilote est soutenu par des acteurs institutionnels solides et souhaite que cela puisse premièrement fortifier le quartier solidaire du Nord, puis pas la suite celui du Centre, et finalement celui du Sud.

Un.e commissaire est favorable à lancer le projet maintenant mais soupçonne le Municipal d'avoir des ambitions cachées. Ce-cette commissaire pense qu'il est important de dépolitiser le projet afin de le mener à bien.

Un.e commissaire ajoute que malgré le fait que cette démarche semble politisée, l'identité du projet doit rester Prilly.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023

Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

Un.e commissaire pense que les quartiers solidaires sont importants et que le lieu choisi pour ce projet pilote est un très bon endroit pour resolidariser les quartiers. Ce-cette commissaire émet ses craintes sur le fait que ce projet pourrait potentiellement démultiplier les quartiers solidaires. Ce-cette commissaire ajoute que réunir les gens en démultipliant les lieux n'est pas l'objectif.

Un.e commissaire rebondit en relatant l'importance de valoriser ce qui existe, plutôt que de créer de nouveaux quartiers solidaires.

Un.e commissaire ajoute qu'un travail conséquent avait été fait par Anne Bourquin Büchi et est heureux-se de pouvoir voir son projet se concrétiser.

À l'unanimité, la commission s'aligne sur le vœu de la commission qui est de fortifier le Quartier Solidaire Nord au travers de ce projet, permettant ainsi d'utiliser l'existant.

La commission demande au municipal, par l'intermédiaire de la Présidente, de fournir les éléments suivants :

- Le profil du poste décrit dans le préavis ;
- La description des indicateurs qui vont être utilisés pour évaluer l'impact d'un projet tel que décrit dans le préavis ;
- Les cartes apportées pour la commission qui illustrent les projets réalisés.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 07-2023
Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant·e·s ».

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour, 1 voix contre qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h01.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 07/2023
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à développer la méthodologie de politique d'action sociale communale pour le Quartier Nord d'une durée de 2 ans à partir du 1er janvier 2024,
- De porter, dès 2024, au budget de fonctionnement de la Ville de Prilly les charges et revenus supplémentaires selon le tableau financier ci-dessus,
- D'autoriser la Municipalité à faire figurer ces montants dans les budgets ordinaires des deux prochaines années.

Au nom de la commission :

Margaux Brünner, Présidente Lumia Claramunt, rapportrice



6. Annexes

- Le profil du poste décrit dans le préavis
- La description des indicateurs qui vont être utilisés pour évaluer l'impact d'un projet tel que décrit dans le préavis
- Les cartes apportées pour la commission qui illustrent les projets réalisés

